



## **Initiative populaire cantonale**

### **« vivre ensemble – voter ensemble » (droit de vote des étrangers)**

**Thomas Fuchs, député, Berne**

L'initiative « vivre ensemble – voter ensemble » a été déposée en 2008. En 2005, le Grand Conseil avait refusé une proposition d'introduction du droit de vote des étrangers par 97 voix contre 86 et n'est pas entré en matière. Par la suite, un comité de gauche et au-dessus des partis a déposé une initiative munie de 15'226 signatures. Dans le canton de Berne, il faut récolter 15'000 signatures pour qu'une initiative soit valable.

Le profil des dépositaires de cette revendication aboutie de justesse est toutefois si problématique que ceci aidera les indécis au moment de se décider.

Je nommerai quelques initiateurs :

*Ricardo Lumengo*, conseiller national, PS, accusé de fraude électorale

*Rolf Zbinden*, conseiller communal PST, enseignant à l'école professionnelle, jugé coupable de contrainte et d'émeute lors d'une manifestation de l'UDC à Berne, condamné également pour violence et menaces contre la police

*Hasim Sancar*, conseiller communal des Verts, partisan d'une augmentation des impôts et des taxes, ses revenus personnels : zéro, sa fortune personnelle : zéro

*Willi Egloff*, avocat des juristes démocrates, représentant juridique de la Reitschule et du GSsA

*Maxime Zuber*, maire de Moutier et jurassien autonomiste convaincu

Les membres du comité d'initiative et de soutien se remarquent tous par leur appartenance à la gauche et à l'extrême-gauche. La jeunesse communiste aussi bien que le PDC du Jura sud figurent évidemment dans cette liste de supporters.

L'initiative constitutionnelle demande

« Art. 114

1 Le droit de vote appartient à toute personne qui a le droit de vote en matière cantonale et qui réside dans la commune depuis trois mois au moins.

**2(nouveau)** Les communes municipales peuvent accorder le droit de vote aux étrangers et étrangères de 18 ans révolus qui résident de manière ininterrompue depuis dix ans en Suisse, dont cinq ans dans le canton, et depuis trois mois dans la commune. »

La majorité rouge-verte du Conseil-exécutif a demandé au Grand Conseil d'accepter cette initiative. Le Grand Conseil l'a pourtant rejetée par 81 voix contre 70 voix. Il

vous appartient maintenant, chères électrices, chers électeurs de vous prononcer.

Voulez-vous donner le droit de vote aux étrangers au niveau communal ou non ?

Ne nous faisons pas d'illusion. Si c'est oui, les villes de Berne, Bienne et Moutier en feront usage dès cette année. Et il n'y aura plus qu'un pas à franchir pour que les étrangères et les étrangers aient le droit de vote au niveau cantonal et au niveau fédéral dans un avenir plus ou moins proche.

Le droit de vote des étrangers est aberrant et irréaliste, car le pôle d'attraction que représente Berne n'en serait que plus grand pour les étrangers migrants et ne ferait donc qu'aggraver le problème de l'immigration.

L'intégration n'est pas en première ligne la tâche des autorités, mais c'est bien à l'immigrant de s'intégrer. La politique doit prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour stopper l'attraction de notre société sur les immigrants. Les efforts d'intégration doivent se cantonner sur la mise à disposition de cours d'allemand ou de français et à donner des conseils. Il ne faut pas mettre sur pied ou subventionner des services ou des bureaux de consultation réservés uniquement aux étrangers.

Globalement, la politique d'immigration doit s'orienter en premier lieu sur les intérêts des citoyens suisses. La population est de plus en plus déstabilisée - et avec raison - par une immigration massive et incontrôlée. De plus en plus de Suisses éprouvent un sentiment de mal-être envers les étrangers. Une solution du problème de l'immigration pour une cohabitation réussie est donc aussi bien dans l'intérêt des autochtones que des nouveaux venus. Celui qui ne veut pas s'intégrer ou qui abuse de notre hospitalité doit être expulsé. Accorder le droit de vote aux étrangers est la mauvaise solution.

Les paroles prononcées par Richard von Weizsäcker le 2 juillet 1981 alors qu'il était maire-gouverneur de Berlin sont plus actuelles que jamais :

«Si nous réussissons à appliquer des mesures efficaces contre une nouvelle migration d'étrangers, nous pourrons alors assurer une vie sociale digne à ceux qui vivent ici ».

Demander le droit de vote pour les citoyennes et citoyens étrangers n'est pas nouveau. Les syndicats, les organisations religieuses, les associations caritatives et surtout les partis de gauche le demandent à intervalles réguliers depuis des années et ceci n'est pas prêt de s'arrêter. Il convient de remarquer que cette revendication est particulièrement fréquente en période d'élections. Mais on n'entend jamais de la part des initiateurs que les étrangers devraient assumer les obligations auxquelles nous sommes astreints. Je pense en particulier au service militaire dans notre armée de milice.

La Gauche politique, soutenue par les organisations religieuses, revient régulièrement à l'attaque sans tenir compte du NON de la population. Si cela ne marche pas au niveau fédéral, on essaie au niveau cantonal et si cela échoue encore, alors on essaie au niveau communal. L'objectif est cependant limpide : ce qui a réussi au niveau communal, sera rapidement élargi au niveau cantonal. Et pour que l'électorat

du centre morde à l'hameçon, on ne tarit pas d'éloges sur l'autonomie de la commune et rappelle que la commune n'est pas tenue d'introduire le droit de vote pour les étrangers.

Faites attention ! Ceux qui tiennent de tels propos savent pertinemment que de telles propositions sont déjà prêtes à l'emploi dans les tiroirs. Aujourd'hui facultatif, demain obligatoire !

Vous avez aujourd'hui à prendre une décision politique. Il ne s'agit nullement d'une discussion pour une autonomie plus ou moins étendue des communes.

Le droit de vote pour les étrangères et les étrangers a toujours été clairement rejeté en Suisse alémanique ; l'UDC et les Jeunes UDC sont persuadés que cela ne changera pas. En 1996, le canton d'Argovie a refusé le droit de vote aux étrangers avec 85% de Non. En 2003 et 2004, des ballons d'essai ont été lancés dans les cantons de Zurich et même de Bâle-Ville.

D'ailleurs comment voteraient les étrangers ? Il n'existe, à ma connaissance, aucune étude sur ce sujet en Suisse. Par contre, en Allemagne, le « Centre d'études sur la Turquie » à Essen a procédé à une enquête auprès de 1'412 étrangers de différentes origines pour connaître leur attitude électorale : les étrangers qui sont souvent dans des groupes de salaire inférieurs élisent des candidats des partis qui représentent les intérêts des couches sociales inférieures, et donc des socialistes et des communistes. Ces partis sont d'ailleurs bien représentés dans la plupart des pays du sud de l'Europe. Les étrangers promouvaient généralement un parti qui s'engageait pour leurs droits. Pas étonnant donc que le droit de vote communal est soutenu surtout par les socio-démocrates et par les Verts.

Conclusion : nous considérons que le moment n'est pas venu pour accorder le droit de vote aux étrangers et que la base de cette initiative est trompeuse.

Une véritable intégration de la population résidente permanente étrangère ne dépend pas en premier lieu de son droit de vote ou non. Il existe d'autres possibilités de co-décision et de coresponsabilité et l'intégration se fait tout d'abord dans la compréhension de la langue du pays.

Il existe des alternatives au droit de vote des étrangers. Toute personne qui veut être active en politique dans notre pays, resp. dans sa commune peut demander sa naturalisation. Elle a alors le droit de vote et d'élection sans restriction. Mais il y a des étrangers qui ne souhaitent pas la citoyenneté suisse. De nombreux pays n'octroient pas le droit de postuler pour une seconde nationalité à leurs citoyens, car ils veulent éviter la double nationalité. Pour de nombreux étrangers, la perte de la nationalité d'origine reviendrait à couper les liens avec leur pays. De nombreux étrangers ne le souhaitent pas et prouvent ainsi qu'ils tiennent plus à leur pays d'origine qu'à leur pays d'accueil, la Suisse. Au plus tard au prochain match de foot, on verra qu'elle est l'équipe qu'ils soutiendront.

Chers délégués de l'UDC, battez-vous activement contre cette éternelle revendication du droit de vote pour les étrangers.

Je vous demande de rejeter le 26 septembre 2010 l'initiative « vivre ensemble – voter ensemble », le mieux serait à l'unanimité, car à résultat bien clair, volonté populaire encore plus efficace.

N'oublions pas les générations futures !

Merci !